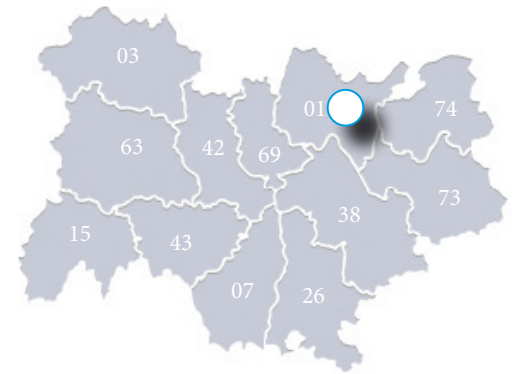




FICHE MOBILITÉ POUR TOUS

SENSIBILISATION DES PUBLICS SALARIÉS AUX SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE - ALEC 01

Dans un département à la fois rural et péri-urbain comme l'Ain, la voiture est reine : l'effet combiné d'un territoire étendu et le peu de problèmes de stationnement font de la voiture le moyen de déplacement le plus pratique. L'offre de transports en commun et les modes doux, même s'ils sont en développement, ne peuvent pas s'adapter à tous les besoins des habitants. La voiture individuelle reste donc indispensable pour se déplacer.



CONTEXTE

> Le territoire

La mobilité représente 15 % du budget des ménages (2e poste de dépenses) avec une évolution du coût de la voiture ayant atteint le double de l'inflation (+21 % depuis 2005). Une étude réalisée par Inddigo (2011) indiquait qu'à consommation énergétique constante, 80 % des habitants de l'Ain pouvaient basculer en situation de précarité énergétique en 2020. Le nombre d'emplois rapporté aux actifs occupés est 78 % d'actifs (Insee) dans le département avec une proportion importante de la catégorie socio-professionnelle « ouvrier » (35 % contre 28 % pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes). Par ailleurs, les déplacements de personnes sont le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre dans le département, avec 23 % des émissions.

> La collectivité et son projet de territoire durable

Le but est donc d'inciter les habitants de l'Ain à passer à un usage plus partagé de leur voiture, en s'appuyant d'abord sur leurs trajets les plus réguliers : ceux domicile / travail. Le projet, à long terme, est de développer les habitudes de covoiturage pour que celui-ci soit davantage utilisé par des personnes qui ont de réelles difficultés à se déplacer et constitue une solution en particulier pour lever les freins à l'emploi.

PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE

> Contexte et objectifs

Le projet a pour objectif d'insuffler un changement de comportement au sein des salariés de l'Ain et de les amener à prendre l'habitude de partager leurs trajets plutôt que de rester seuls dans leur voiture. L'objectif « chiffré » est de 150 entreprises sensibilisées pour un total d'environ 1400 salariés touchés directement.

> L'action menée

Phase 1 : Les entreprises du territoire ont été sensibilisées par l'intermédiaire de cartes de localisation des trajets de leurs salariés et de quelques animations de type « speed dating » covoiturage. Chaque animation est une nouvelle expérimentation et s'adapte aux caractéristiques des entreprises et salariés concernés.

Phase 2 : Elle a pour particularité de concentrer les efforts par zone de forte concentration de salariés. En effet, le covoiturage nécessite une « masse critique » de personnes volontaires pour réussir. Pour tenter d'obtenir cette masse critique, l'ALEC 01 concentrera ses efforts sur une zone d'emplois et proposera aux salariés de covoiturer au même moment. L'inscription simultanée à l'application régionale Mov'ici développée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes est également mise en avant pour instaurer des habitudes de covoiturage chez les salariés et permettre le renouvellement des covoitureurs au fil du temps.

BILAN

> Les résultats

Les résultats seront surtout sensibles à partir de la rentrée de septembre 2020 (phase 2) avec la programmation de nombreuses animations.

> Les leçons tirées

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) peut être un obstacle à l'obtention des adresses des salariés, même si les données sont totalement anonymisées et que l'ALEC 01 ne traite pas d'informations sensibles. L'agence s'est donc renseignée auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) pour adapter les procédures. Il est important d'anticiper la réglementation sur la protection des données. De plus, pour garantir le succès du covoiturage auprès des salariés, il est important de promouvoir et d'utiliser un outil de mise en relation performant et facile d'utilisation. Il faut donc travailler avec les salariés et leur faire tester les outils afin qu'ils correspondent à leurs besoins. La gratuité des mises en relation est également essentielle pour développer le covoiturage du quotidien (domicile-travail, domicile-études...). De nombreuses collectivités proposent ainsi des plateformes de covoiturage gratuites, dont Mov'ici.

> Les perspectives

Le développement des habitudes de covoiturage dans l'Ain nécessite de la sensibilisation. Les entreprises sont incitées par cette action à réfléchir sur la mobilité qu'elles engendrent et à continuer à mettre en place des actions pour proposer des alternatives à la voiture individuelle. D'autre part, la démarche par zone d'activité permet de mettre en contact les entreprises entre elles au sujet de la mobilité, et crée une dynamique autour de ce sujet sur une zone donnée. L'une des conséquences possibles de cette dynamique pourrait être la création d'un poste d'animateur mobilité partagé entre les zones d'activité et le développement plus généralisé de plans de déplacement inter-entreprises afin d'apporter des solutions concertées sur les autres champs de la mobilité (vélo, mobilité électrique, transports en commun...)

Les acteurs impliqués

- Le Département de l'Ain
- L'ALEC 01
- Les entreprises du territoire
- Les responsables mobilité des intercommunalités

Sources et contacts

Sylvie Nobécourt
Chargée de mission mobilité
ALEC 01
Tél. 06 80 17 88 10 - s.nobecourt@alec01.fr

